



L'interdiction de fumer pour les clients dans le restaurant sera appliqué le 01/01/08. OK. Et mes employés ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 14 février 2007

Bonjour, je suis gérante d'un restaurant et par conséquent employeur. L'interdiction de fumer pour les clients dans le restaurant sera appliqué le 01/01/08. OK. Et mes employés ? Comme tous les employés de France ou comme les clients ? Merci de me renseigner rapidement sur ce vide juridique.

Réponse :

- L'interdiction de fumer dans le restaurant sera peut-être plus contraignante en 2008, mais elle ne sera pas une nouveauté car elle existe depuis le 29 mai 1992.
- La période d'adaptation dont bénéficient certaines professions ne concerne pas les salariés qui sont en droit d'exiger la protection de leur santé, y compris par l'exercice du droit de retrait qui, de manière constante, leur a été reconnu par les tribunaux depuis le 16 mars 2004.